

Geneviève BLANC
Vice-Présidente déléguée à
l'environnement et à la prévention
des risques

Saint-Ambroix, le 4 octobre 2018

SIGNATURE PAPI 2 – AB CEZE

Monsieur le Sous-Préfet,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs,

Le syndicat AB Cèze s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de prévention des inondations qui prend aujourd'hui la forme d'un PAPI. Dans la lignée des PAPI, c'est le N° 2 qui fait suite au 1 et préfigure le 3eme. C'est un travail de longue haleine qui nécessite de bien connaître les enjeux avant de s'attaquer à leur résolution. Prendre ce temps est une bonne chose, nous avons par le passé fait assez d'erreurs par manque d'approche globale des phénomènes climatiques et de la rivière notamment.

Cette démarche de prévention et de protection contre les inondations est d'une importance capitale dans notre région où les cours d'eau sont impétueux et imprévisibles. Et des événements malheureux sont venus récemment nous le rappeler cet été.

A cet égard tous les axes du PAPI sont importants : de la gestion des barrages jusqu'à la prise en compte du risque dans l'urbanisme, en passant par la sensibilisation et la mise en place de protections dans les maisons (batardeaux,...) pour réduire, éviter ou retarder selon le cas l'intensité des crues.

Un PAPI, c'est aussi mieux connaître ces phénomènes pluvieux et améliorer la conscience de ce risque chez tous nos concitoyens.

Aujourd'hui, les PAPI ont un relief et une importance toute particulière du fait que le changement climatique n'est plus une question mais une certitude, du fait qu'il y a déjà une augmentation des aléas sans toutefois que l'on sache quelle mesure cela peut prendre ni tout à fait où et comment.

Cette question demande à tous les dirigeants de prendre des mesures pour nous préserver et préserver notre planète et nous demande à nous aussi des efforts de prévention et d'adaptation. Les PAPI contribuent et s'inscrivent dans cette préoccupation.

Jacky Valy l'a évoqué, le PAPI de la Cèze se situe dans un contexte institutionnel et de politiques publiques plus large quant à la politique départementale et à la loi Notre qui a créé la compétence GEMAPI.

La création de cette compétence est venue perturber, il faut le dire, une organisation déjà en place dans notre département (SMD, Syndicats ...).

Il y a un point positif à cette compétence c'est de regrouper la gestion des milieux aquatiques avec la prévention des inondations. On sait que cela est lié et il est bon que les politiques engagées tiennent les deux bouts de l'eau : les aléas et les milieux afin de gérer globalement ces problèmes.

Cependant, cette compétence a amené les Départements à se repositionner, la compétence étant dévolue aux EPCI ...

Au niveau du Conseil départemental du Gard, nous avons décidé, après des mois de réflexion et d'écoute des territoires, de rester impliqués sur ces questions fondamentales pour notre département mais différemment.

En avril, nous avons voté pour deux choses :

- nous avons acté le fait de se retirer des syndicats de bassin comme l'indique la loi,
- nous avons en même temps renouvelé notre engagement en l'adaptant à la nouvelle donne :

- ◆ poursuite d'une politique d'aide aux investissements pour les travaux
- ◆ création d'un service dédié aux barrages départementaux, personnel, ingénierie, financements : ici, cela concerne celui de Sénéchas. Des conventions tripartites sont à mettre en place avec les EPCI. Les digues de Bessèges et Meyrannes sont concernées également.

- ◆ poursuite des services que nous assurons déjà et qui vous concernent, dans et hors PAPI, tels que

- l'observatoire Noé ... connaissance, diffusion, vulgarisation
- les formations auprès des élus et personnels techniques des mairies (connaissance, gestion du cycle de l'eau ...)
- l'appui aux PCS : mise en place, révision
- la sensibilisation des différents publics par différents programmes : cf à Anduze « Gard à l'Eau », en partenariat avec des associations gardoises implantées sur le terrain, « Et au milieu coule la Cèze » avec la MNE-RENE 30 ...

Avec vous, le département s'adapte aux changements.

Je terminerai avec un autre élément.

Notre contexte, c'est le partenariat avec l'Agence de l'Eau où je siège pour le Département du Gard. L'actualité est mouvementée pour elles aussi, avec des menaces de recentralisation, avec des ponctions de leurs budget pour d'autres organismes : chasse, PNC, ANB ...

Nous avons, malgré tout voté le 11^e Programme le 21 septembre 2018.

Depuis plusieurs mois, je me suis beaucoup investie. Les nombreux débats ont été difficiles et parfois contradictoires entre les représentants des collectivités (agglos, Départements, Régions), des usagers (industriels, agricoles, consommateurs) et de l'Etat avant d'aboutir au vote en Comité de Bassin Rhône Méditerranée. L'Agence de l'eau va disposer de 2,6 milliards € pour les 6 prochaines années. Au final cela représente – 13 % du 10^e Programme (au lieu de – 26 % au début).

Malgré les renoncements que comporte ce nouveau Programme, l'agriculture biologique a été réintroduite dans le Programme.

Les communes pourront finalement bénéficier des aides (sous conditions) pour l'assainissement et l'eau potable alors que celles-ci devaient être au départ réservées exclusivement aux communautés de communes et d'agglomération.

L'entretien des cours d'eau et la sensibilisation auprès du public sont restés des axes forts des interventions.

Autant de dispositions qui vont nous aider à nous donner les moyens d'avancer sur les politiques de l'eau pour améliorer notre eau potable, pour améliorer la qualité de l'eau de nos rivières, pour faire face au changement climatique et lutter contre les inondations.

C'est dans ce « puzzle » et cette globalité que prend place votre PAPI et votre territoire.